

UFC-Que Choisir veut rendre le Nutriscore obligatoire au niveau européen

L'association UFC-Que Choisir et sa consœur belge Test Achats ont lancé une « initiative citoyenne européenne » dans laquelle ils demandent à la Commission européenne de rendre le logo nutritionnel Nutriscore obligatoire au niveau européen, « pour garantir aux consommateurs une information nutritionnelle de qualité et protéger leur santé ».

Pour UFC-Que Choisir, le Nutriscore est synonyme d'une meilleure information du consommateur

Le logo nutritionnel Nutriscore a beau avoir été officiellement recommandé par le gouvernement français dès octobre 2017 (sans pour autant être obligatoire), de nombreux industriels ne jouent toujours pas le jeu. Certains ont choisi d'apposer sur leurs produits un logo nutritionnel alternatif, tandis que d'autres n'en ont adopté aucun. L'association française UFC-Que Choisir et sa consœur belge Test Achats, qui militent depuis longtemps pour que le Nutriscore devienne obligatoire, ont donc choisi de faire un pas de plus en formulant cette demande directement auprès de la Commission européenne.

Selon les deux associations, la généralisation du Nutriscore simplifierait la lecture et la compréhension de l'étiquetage nutritionnel, « face à la myriade de logos existants ». Ce serait également un progrès en matière de santé publique car les professionnels seront incités à améliorer la composition de leurs produits.

Une « initiative citoyenne européenne », kékako ?

Pour solliciter la Commission européenne sur ce sujet, les deux associations ont eu recours à une « initiative citoyenne européenne », une procédure démocratique prévue par les textes, qui permet aux citoyens européens d'inviter directement la Commission à présenter de nouvelles propositions d'actes juridiques. Seule condition : disposer d'un soutien suffisant dans une partie de l'UE.

Concrètement, dans un délai d'un an à compter de l'enregistrement de la proposition d'initiative, les organisateurs doivent recueillir des déclarations de soutien dans au moins sept États membres. Tous États membres confondus, le nombre total de déclarations de soutien ne doit pas être inférieur à un million. Si cette condition est remplie, la Commission européenne examinera l'initiative citoyenne et peut décider d'élaborer une proposition législative tout comme elle peut décider de la laisser sans suite.